



## Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand  
89700 TONNERRE  
03 73 91 00 14

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

---

## BUDGET ASSAINISSEMENT

---



## HORIZONS & PERSPECTIVES

21 rue Saint Antoine 71490 DRACY-LES-COUCHES  
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015  
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074  
06 71 19 87 80 - [n.muller@horizons-perspectives.fr](mailto:n.muller@horizons-perspectives.fr) - [www.horizons-perspectives.fr](http://www.horizons-perspectives.fr)

# SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
1.1 CADRE JURIDIQUE .....	4
1.2 LA COLLECTIVITE .....	4
1.3 CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT .....	5
<b>2. LES RESULTATS BRUTS GLOBAUX 2017 - 2020</b> .....	<b>6</b>
2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	6
2.1.1 <i>Exécution générale</i> .....	6
2.1.2 <i>Résultat de la section de fonctionnement et épargne</i> .....	6
2.1.3 <i>Analyse globale de la section de fonctionnement</i> .....	7
2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
2.2.1 <i>Exécution générale</i> .....	8
2.2.2 <i>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i> .....	8
<b>3. LES RESULTATS BRUTS PAR SECTEURS 2019 - 2020</b> .....	<b>9</b>
3.1 FONCTIONNEMENT.....	9
3.1.1 <i>Exécution générale</i> .....	9
3.1.2 <i>Résultat de la section de fonctionnement et épargne brute</i> .....	10
3.1.3 <i>Indicateurs d'analyse spécifiques aux services d'eau</i> .....	11
3.2 INVESTISSEMENT.....	12
3.2.1 <i>Exécution générale</i> .....	12
3.2.2 <i>Poids des emprunts remboursés</i> .....	12
3.2.3 <i>Indicateurs d'analyses spécifiques</i> .....	13
<b>4. ANALYSE DE LA STRUCTURATION BUDGETAIRE</b> .....	<b>14</b>
4.1 STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	14
4.1.1 <i>Structuration générale des dépenses</i> .....	14
4.1.1.1 <i>Dépenses liées aux ressources humaines</i> .....	15
4.1.1.2 <i>Correction des factures</i> .....	16
4.1.2 <i>Dépenses d'exploitations</i> .....	16
4.1.2.1 <i>Dépenses financières</i> .....	17
4.1.2.2 <i>Dépenses de structure</i> .....	18
4.1.2.3 <i>Redevances reversées</i> .....	18
4.1.2.4 <i>Synthèse et comparaison</i> .....	18
4.1.3 <i>Structuration générale des recettes</i> .....	19
<b>5. LES EVOLUTIONS A VENIR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021–2023</b> .....	<b>20</b>
5.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	20
5.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	21
5.3 EVOLUTIONS DES TARIFS.....	21
<b>6. LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE</b> .....	<b>22</b>
6.1 PRESENTATION DE LA DETTE .....	22
6.1.1 <i>Ratios et indicateurs d'analyse de la dette</i> .....	22
6.1.1.1 <i>Capacité de désendettement</i> .....	22
6.1.1.2 <i>Ratio de surendettement</i> .....	22
6.1.1.3 <i>Poids de la dette en 2020</i> .....	23
6.1.1 <i>Simulation du remboursement des capitaux</i> .....	23
<b>7. L'ETAT DES EFFECTIFS</b> .....	<b>24</b>
7.1 ETAT DES EFFECTIFS.....	24
7.1.1 <i>En interne</i> .....	24
7.1.1.1 <i>Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)</i> .....	24
7.1.1.2 <i>Effectifs pourvus</i> .....	24
7.1.2 <i>En mise à disposition et prestations extérieures</i> .....	24
7.1.3 <i>Effectifs totaux</i> .....	24
7.2 LA REMUNERATION DU PERSONNEL .....	24

7.3	DUREE DU TRAVAIL.....	25
<b>8.</b>	<b>LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 2021 - 2023 .....</b>	<b>26</b>
8.1	LE NOUVEAU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 - 2023 .....	26
8.2	INTEGRATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LE BUDGET .....	26
8.3	ETAT DE LA DETTE PROJETEE .....	28

# 1. Contexte

## 1.1 Cadre juridique

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Le rapport est transmis au représentant de l'état et doit être publié. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

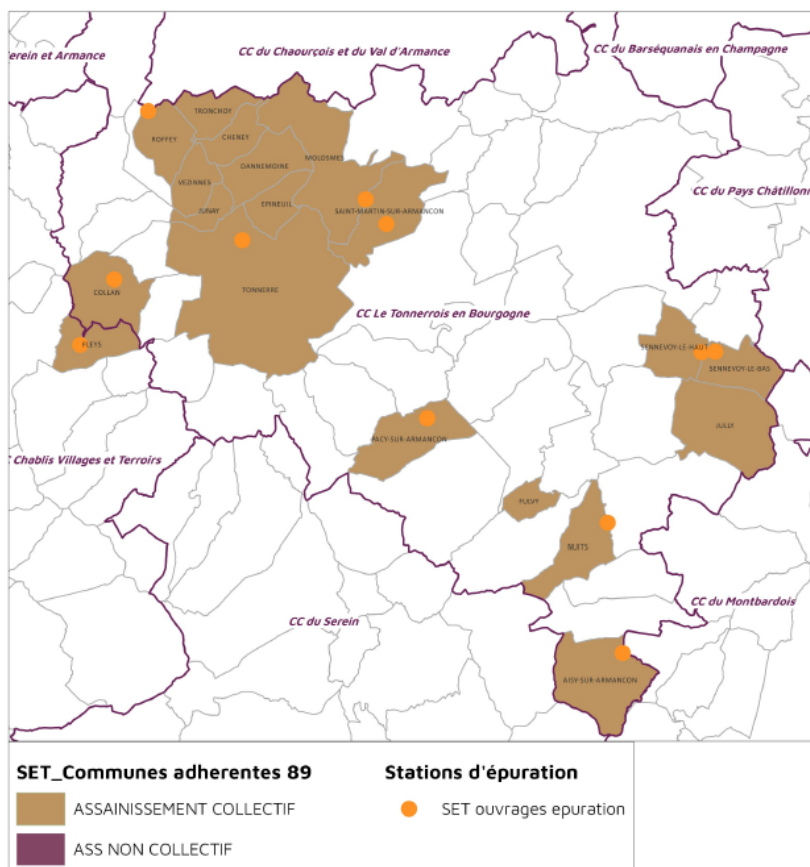
## 1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'heure actuelle, 19 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'assainissement (seulement les communes ayant mis en place un assainissement collectif ; les autres sont en assainissement individuel).

La compétence de l'assainissement collectif et son budget sont donc organisés comme suit :

- Secteur 1 : 9 communes sont gérées en régie avec prestation de service d'exploitation et 3 communes sont gérées en régie (Saint Martin, Molosmes, Fleys)
- Secteur 2 : 3 communes en régie autonome
- Secteur 3 : 4 communes en régie autonome



### 1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec trois budgets : un d'eau potable, un d'assainissement et un budget général. Les budgets d'eau et d'assainissement sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M14.

La gestion des budgets par secteur renvoi dans la pratique à une procédure de comptabilité analytique, visant à imputer les dépenses et les recettes à chaque secteur qui en est à l'origine, hormis pour les dépenses générales ou collectives, qui sont suivies dans un pot commun.

## 2. Les résultats bruts globaux 2017 - 2020

La plupart des évaluations budgétaires sont réalisées « hors redevances de l'Agence de l'eau », pour évaluer les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité. En effet les redevances de l'Agence de l'Eau sont encaissées et reversées à 100 % par le syndicat, mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire. De facto les résultats globaux de la section de fonctionnement peuvent être surestimés ou sous-estimés suivant l'efficience des encaissements/ versements des redevances.

### 2.1 Section de fonctionnement

#### 2.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement. Il compare les comptes administratifs 2019 et 2020.

Synthèse du budget 2019 –2020 Fonctionnement			
	REALISE 2019	REALISE 2020	% variation
(DRF) Dépenses réelles	691 855,09 €	598 783,01 €	-13%
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	660 516,85 €	546 083,47 €	-17%
Dépenses d'ordre			
<i>Amortissements</i>	69 599,66 €	409 341,97 €	488%
Déficit antérieurs	377 768,02 €		
Virement de section			
<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>1 139 222,77 €</b>	<b>1 008 124,98 €</b>	<b>-12%</b>
(RRF) Recettes réelles	860 200,12 €	767 212,80 €	-11%
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	827 311,38 €	741 251,85 €	-10%
Recettes d'ordre			
<i>Reprise subventions</i>	51 667,33 €	192 845,23 €	273%
<i>Autres</i>	442 673,56 €		
Excédent budget N-1	200 842,09 €	416 160,33 €	107%
<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>1 555 383,10 €</b>	<b>1 376 218,36 €</b>	<b>-12%</b>

*Précision : les données du compte administratif 2019 ont été retraitées au niveau des excédents et des déficits antérieurs à la fusion du Syndicat.*

#### 2.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et épargne

La section de fonctionnement est excédentaire en 2019 et 2020. Le bilan propre du service est stable entre 2019 et 2020 aux alentours de 400 k€.

Il est entendu par bilan propre, les seules recettes et dépenses relevant de l'exercice du service par la collectivité (les redevances de l'Agence de l'Eau pour lesquelles la collectivité encaisse et reverse 100 % des sommes encaissées mais avec parfois un décalage d'exercice budgétaire, sont exclues de l'analyse).

La situation financière du service est stabilisée en 2020, le montant de l'épargne brute propre au service étant de 195 k€ contre 167 k€ en 2019.

*L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ».*

Le montant de l'épargne nette est positif à + 90 k€ mais préfigure des difficultés pour financer de nouveaux investissements techniques du service, compte tenu de l'extinction de la dette en cours.

	REALISE 2019	REALISE 2020
BILAN GENERAL DE LA SECTION	416 160,33 €	368 093,38 €
BILAN PROPRE DU SERVICE (HORS AESN)	414 609,83 €	394 831,97 €
EPARGNE BRUTE (AUTOFINANCEMENT)	166 794,53 €	195 168,38 €
EPARGNE NETTE	55 425,95 €	90 052,27 €
TAUX D'EPARGNE BRUTE	19%	25 %

**Le taux d'épargne brute de l'exercice 2020 est stable entre les deux exercices, aux alentours de 20 – 25 %.**

*Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.*

### 2.1.3 Analyse globale de la section de fonctionnement

La situation financière du Syndicat par rapport à ces indicateurs et ces résultats amène plusieurs remarques.

D'une part, l'exercice 2019 est peu représentatif d'une année « normale de fonctionnement » dans la mesure où il s'agissait de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement du Syndicat dans sa nouvelle forme.

D'autre part l'exercice 2020, s'il est plus fiable que l'exercice précédent car il s'est construit sur l'expérience capitalisée lors de l'exercice 2019, n'est toutefois pas complètement représentatif d'une année « normale » de fonctionnement. En effet les retours d'expériences des collectivités qui ont vécu des évolutions de périmètre important montrent qu'il est nécessaire d'attendre au moins 3 exercices avant de pouvoir dégager de manière fiable des certitudes sur la situation budgétaire. Le Syndicat est pleinement dans cette situation d'autant qu'une fraction majoritaire de son service est géré en régie.

## 2.2 Section d'investissement

### 2.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement. Il compare le budget prévisionnel et la réalisation effective 2019.

Synthèse du budget 2019 - 2020 Investissement		
	REALISE 2019	REALISE 2020
(DRI) Dépenses réelles	216 619,86 €	206 844,81 €
<i>Dont emprunts</i>	<i>111 368,58 €</i>	<i>105 116,11 €</i>
Dépenses d'ordre		
<i>Amortissements subventions</i>	<i>51 667,33 €</i>	<i>192 845,23 €</i>
<i>Autres</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Excédent budget N-1 (déficit)	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DEPENSES (I)</b>	<b>268 287,19 €</b>	<b>399 690,04 €</b>
(RRI) Recettes réelles	582 265,52 €	47 300,46 €
Recettes d'ordre		
<i>Amortissements</i>	<i>69 599,66 €</i>	<i>409 341,98 €</i>
Virement de section	0,00 €	0,00 €
Excédent budget N-1	24 275,18 €	407 853,17 €
<b>TOTAL RECETTES (I)</b>	<b>676 140,36 €</b>	<b>864 495,61 €</b>

### 2.2.2 RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section de d'investissement est positif pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Toutefois il reste à l'issue de l'exercice une somme de restes à réaliser négatifs (dépenses supérieures aux recettes) qui ne viennent pas rendre déficitaire la section.

L'exécution de la section d'investissement est similaire entre les deux exercices.

*Dans le cadre d'un déficit cumulé d'investissement négatif, la couverture est réalisée de manière naturelle par l'excédent de la section de fonctionnement.*

	REALISE 2019	REALISE 2020
BILAN GENERAL DE LA SECTION	407 853,17 €	464 805,57 €
RESTES A REALISER (VERS N+1)	-149 860,92 €	-176 345,00 €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT	257 992,25 €	288 460,57 €



## 3. Les résultats bruts par secteurs 2019 - 2020

Ce chapitre présente les résultats du budget de l'eau potable, par comparaison entre les différents secteurs (1, 2, 3 et commun).

### 3.1 Fonctionnement

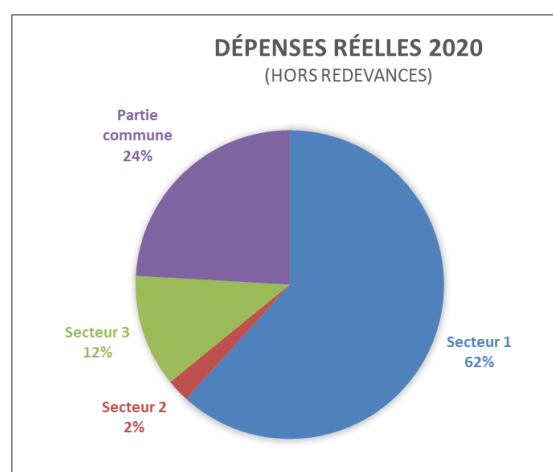
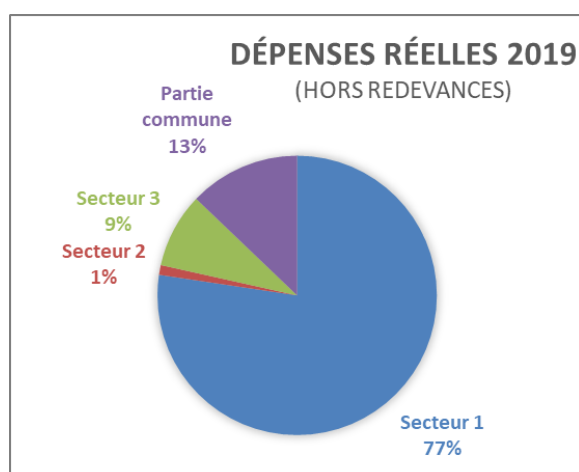
#### 3.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget de fonctionnement 2019 – 2020 Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	531 931,23 €	9 412,86 €	65 603,72 €	84 907,28 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>510 965,79 €</i>	<i>7 456,14 €</i>	<i>57 187,64 €</i>	<i>84 907,28 €</i>
(DOF) Dépenses d'ordre	69 599,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit antérieur	352 703,41 €	0,00 €	25 064,61 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>954 234,30 €</b>	<b>9 412,86 €</b>	<b>90 668,33 €</b>	<b>84 907,28 €</b>
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	374 344,95 €	17 234,28 €	75 637,46 €	131 566,32 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	<i>337 115,74 €</i>	<i>13 076,76 €</i>	<i>64 324,65 €</i>	<i>131 566,32 €</i>
(DOF) Dépenses d'ordre	339 953,88 €	3 878,47 €	65 509,62 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>714 298,83 €</b>	<b>21 112,75 €</b>	<b>141 147,08 €</b>	<b>131 566,32 €</b>

L'analyse graphique des dépenses réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. Le secteur 1 représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement, ce qui est normal dans la mesure où il y a 12 communes en assainissement collectif dont la ville de Tonnerre, contre respectivement 3 et 4 communes sur les secteurs 2 et 3.
2. Les secteurs 2 et 3 sont moins demandeurs en crédit que la fraction commune du budget.

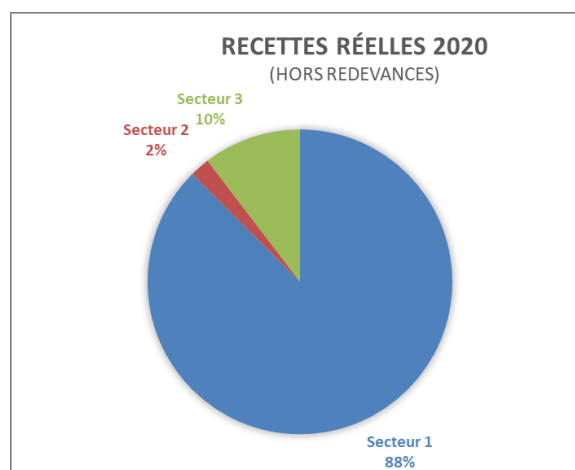
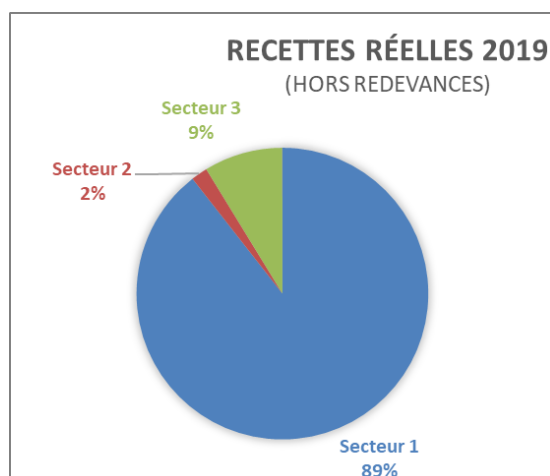


**Synthèse du budget de fonctionnement 2019 – 2020**  
**Par secteurs**

<b>2019</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	759 297,30 €	18 651,89 €	82 088,21 €	162,72 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	739 861,21 €	15 137,92 €	72 149,53 €	162,72 €
(ROF) Recettes d'ordre	494 340,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents n-1	99 898,69 €	2 313,28 €	98 630,12 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>1 353 536,88 €</b>	<b>20 965,17 €</b>	<b>180 718,33 €</b>	<b>162,72 €</b>
<b>2020</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	667 032,76 €	17 575,62 €	82 591,54 €	12,88 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	648 717,65 €	15 609,68 €	76 911,64 €	12,88 €
(ROF) Recettes d'ordre	160 549,83 €	0,00 €	32 295,40 €	0,00 €
Excédents n-1	399 385,06 €	11 52,31 €	90050,00 €	- 84 827,04 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>1 226 967,65 €</b>	<b>29 127,93 €</b>	<b>204 936,94 €</b>	<b>- 84 814,16 €</b>

L'analyse graphique des recettes réelles hors redevances nous permet de constater plusieurs aspects clés du budget de fonctionnement :

1. Il y a eu très peu de variations de proportions entre 2019 et 2020.
2. Le secteur 1 contribue à hauteur de 90% des recettes en moyennes, contre 70% des dépenses.
3. Les secteurs 2 et 3 combinés contribuent à hauteur de 10% des recettes en moyenne contre 12% des dépenses.
4. Le secteur 1 est donc le principal contributeur des charges communes du service de l'assainissement.



### 3.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et épargne brute

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'épargne brute recalculée (en ajoutant exclusivement secteur 1 l'épargne brute observée sur le tronc commun, suite à la remarque formulée précédemment), le taux d'épargne brute ainsi que le montant de l'épargne nette.

<b>Bilan spécifique et épargne brute 2019 – 2020</b>			
<b>Par secteurs</b>			
<b>2019</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée (avec 100% de partie commune sur le S1)	144 150,86 €	7 681,78 €	14 961,89 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	11%	37%	8%
Epargne nette	117 526,84 €	7 681,78 €	14 961,89 €
<b>2020</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée (avec la partie commune, ratio 1/3)	180 048,47 €	2 532,92 €	12 586,99 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	27%	14%	15%
Epargne nette	74 932,36 €	2 532,92 €	12 586,99 €

### 3.1.3 Indicateurs d'analyse spécifiques aux services d'eau

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs d'évaluation des coûts et recettes par abonnés et par linéaire de réseaux. Il permet d'identifier les secteurs les plus couteux ou les plus excédentaires au regard de la taille du service assuré.

Pour mémoire, le secteur 1 est majoritairement géré sous la forme d'une prestation de service technique, tandis que les secteurs 2 et 3 sont essentiellement gérés en régie directe.

<b>2019</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Nombre d'abonnés	3154	156	532
Dépenses fonctionnement / abonnés	162 €	48 €	107 €
Recettes fonctionnement / abonnés	235 €	97 €	136 €
Bilan d'exploitation / abonnés	<b>73 €</b>	49 €	<b>28 €</b>

<b>2020</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Nombre d'abonnés	3247	156	535
Dépenses fonctionnement / abonnés	104 €	84 €	120 €
Recettes fonctionnement / abonnés	200 €	100 €	144 €
Bilan d'exploitation / abonnés	<b>96 €</b>	<b>16 €</b>	24 €

A l'issue des exercices 2019 et 2020, il apparaît très clairement que le secteur 1 aura été le secteur le plus efficient financièrement pour le Syndicat, en témoigne un bilan d'exploitation rapporté aux abonnés. Toutefois il est difficile d'interpréter ces comparaisons, dans la mesure où les tailles de services sont très différentes entre le secteur 1 et les autres secteurs.

## 3.2 Investissement

### 3.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement pour chacun des 3 secteurs exploités par le SET.

Synthèse du budget d'investissement 2019 – 2020 Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	198 744,03 €	6 624,03 €	10 764,68 €	487,12 €
<i>Emprunt (capital)</i>	111 368,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	51 667,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL DEPENSES</b>	<b>250 411,36 €</b>	<b>6 624,03 €</b>	<b>10 764,68 €</b>	<b>487,12 €</b>
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(DRF) Dépenses réelles	138 459,48 €	56 642,72 €	9 147,40 €	2 595,21 €
<i>Emprunt (capital)</i>	105 116,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(DOF) Dépenses d'ordre	160 549,83 €	0,00 €	32 295,40 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL Recettes</b>	<b>299 009,31 €</b>	<b>56 642,72 €</b>	<b>41 442,80 €</b>	<b>2 595,21 €</b>

Synthèse du budget d'investissement 2019 – 2020 Par secteurs				
2019	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	426 690,93 €	67 630,81 €	87 252,78 €	691,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	69 599,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents n-1	24 275,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>520 565,77 €</b>	<b>67 630,81 €</b>	<b>87 252,78 €</b>	<b>691,00 €</b>
2020	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
(RRF) Recettes réelles	43 469,19 €	529,84 €	3 301,43 €	0,00 €
(ROF) Recettes d'ordre	340 102,88 €	3 878,48 €	65 360,62 €	0,00 €
Excédents n-1	270 154,41 €	61 006,78 €	76 488,10 €	203,88 €
<b>(F) TOTAL RECETTES</b>	<b>653 726,48 €</b>	<b>65 415,10 €</b>	<b>145 150,15 €</b>	<b>203,88 €</b>

L'analyse des dépenses et des recettes d'investissement ne porte pas sur les montants, qui renvoient directement à la politique d'investissement de la collectivité. Il n'y a pas nécessairement bon ou mauvais résultat d'investissement, seulement des choix de politiques d'investissement à regarder au regard des besoins du service et de la capacité de financement de la collectivité. Le travail sur le programme d'investissement fera l'objet d'un travail parallèle à cette analyse.

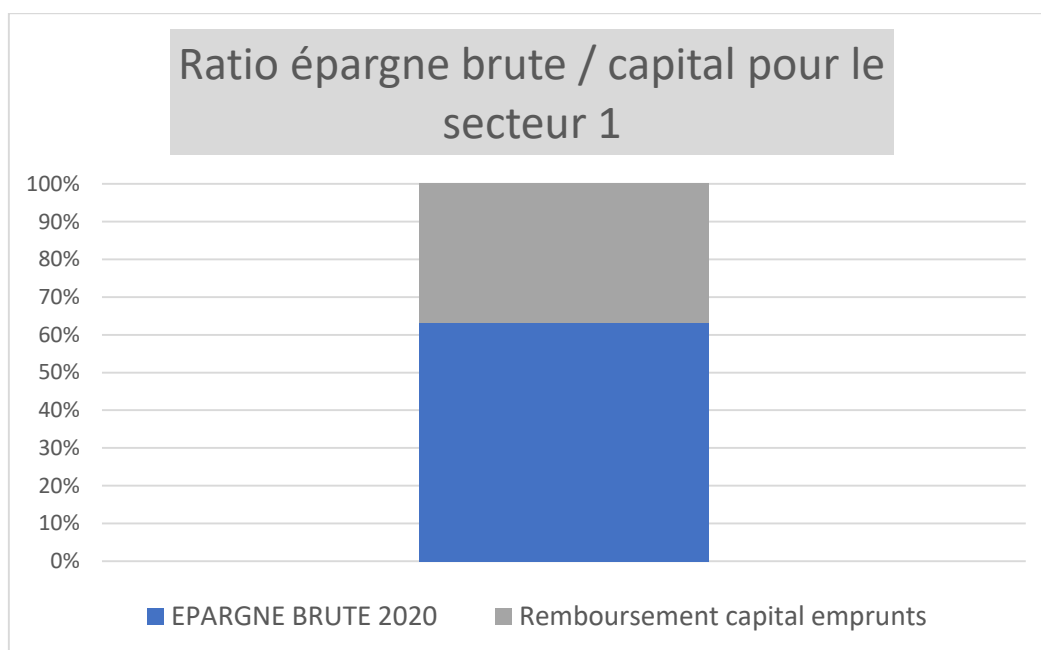
### 3.2.2 Poids des emprunts remboursés

L'exercice 2019 a vu le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 111 368 €. Ce montant était de 105 116 € en 2020, en baisse.

Seul le secteur 1 est concerné par le remboursement d'emprunts. Le poids du capital par rapport à la capacité d'épargne est significatif (34% en 2019 puis 58 % en 2020). Actuellement entre 1/3 et la moitié de la capacité d'épargne du secteur 1 est affectée au remboursement du capital des emprunts. La marge d'investissement par endettement est donc d'avantage limitée sur ce secteur.

Toutefois les montants d'épargne brute étant faible sur les secteurs 2 et 3, la marge d'investissement par endettement est elle aussi plutôt faible.

<b>Poids des emprunts 2019 – 2020</b>			
<b>Par secteurs</b>			
<b>2019</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée	325 175,37 €	9 995,06 €	88 527,40 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	111 368,58 €	- €	- €
Poids du capital remboursé / épargne brute	34,2%	0,0%	0,0%
<b>2020</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Epargne brute recalculée (avec la partie commune, ratio 1/3)	180 048,47 €	2 532,92 €	12 586,99 €
Montant de capital d'emprunt remboursé	105 116,11 €	- €	- €
Poids du capital / épargne brute	58,4%	0,0%	0,0%



### 3.2.3 Indicateurs d'analyses spécifiques

Le tableau ci-dessous permet d'identifier la répartition des dépenses investissements pour chaque grande catégorie de comptes :

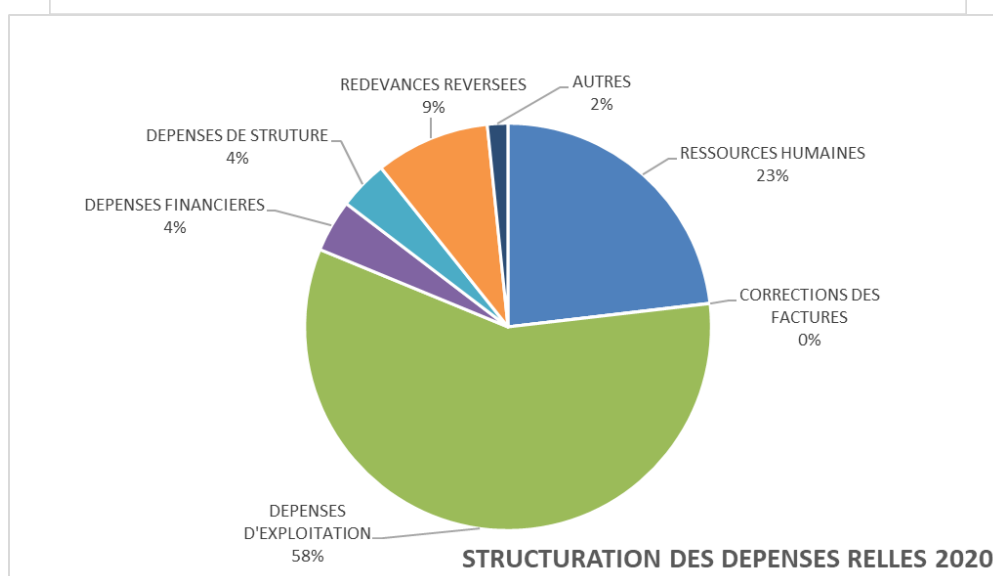
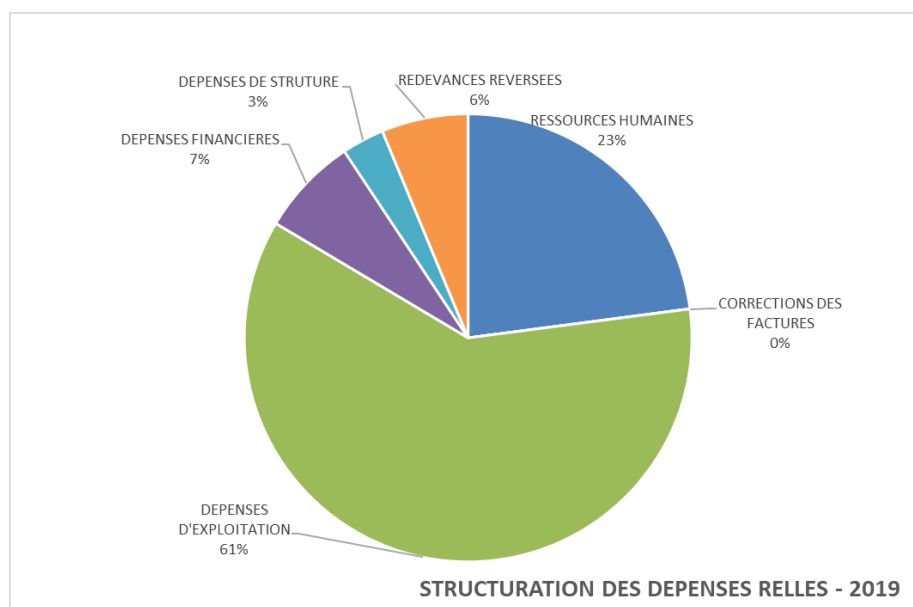
<b>2020</b>	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Partie commune
Comptes 20 et 21 : immobilisations	33 343,37 €	56 642,72 €	5 736,40 €	2 595,21 €
Comptes 16 : emprunts	105 116,11 €	- €	- €	- €
Compte 27 : immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Comptes 10 : dotations et réserves	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>138 459,48 €</b>	<b>56 642,72 €</b>	<b>5 736,40 €</b>	<b>2 595,21 €</b>
% investissements liés au patrimoine 2020 (Comptes 20 et 21)	24,1%	100,0%	100,0%	100,0%
% investissements liés au patrimoine en 2019	39,3%	100,0%	100,0%	100,0%

## 4. Analyse de la structuration budgétaire

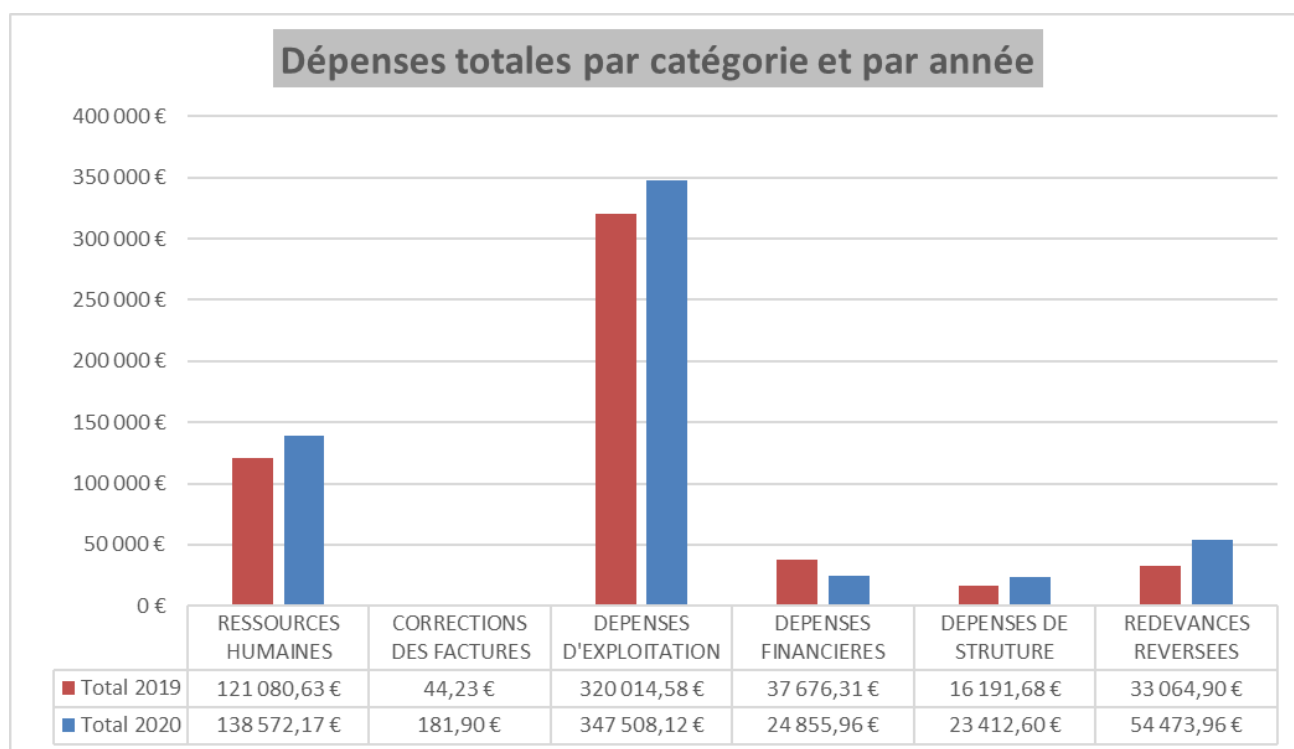
### 4.1 Structuration des dépenses réelles de fonctionnement

#### 4.1.1 Structuration générale des dépenses

Considérant la part commune et les trois secteurs, le budget de l'assainissement est structuré dans ses grandes masses comme suit :



Exercice 2020	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
RESSOURCES HUMAINES	107 563,34 €	2 321,72 €	0,00 €	28 687,11 €	138 572,17 €
CORRECTIONS DES FACTURES	84,95 €	96,95 €	0,00 €	0,00 €	181,90 €
DEPENSES D'EXPLOITATION	7 045,59 €	297 425,87 €	11 530,89 €	31 505,77 €	347 508,12 €
DEPENSES FINANCIERES	0,00 €	24 855,96 €	0,00 €	0,00 €	24 855,96 €
DEPENSES DE STRUTURE	16 872,12 €	2 116,00 €	533,84 €	3 890,64 €	23 412,60 €
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	39 003,63 €	4 157,52 €	11 312,81 €	54 473,96 €



#### 4.1.1.1 Dépenses liées aux ressources humaines

Dans ce poste de dépenses, sont considérées à la fois :

- toutes les dépenses relevant des charges de personnel du Syndicat (chapitre 12), des charges de personnels mis à disposition pour d'autres collectivités (par exemple assistance technique départementale, Communauté de Communes...)
- les dépenses relevant de prestations intellectuelles sous-traitées à des personnels extérieurs, mais dont les missions pourraient être réalisées par le SET s'il en avait les effectifs.

L'objectif est d'évaluer au travers de ce poste, toutes les dépenses relevant de l'administration générale, de la facturation de l'eau, de l'ingénierie (hors maîtrise d'œuvre relevant de l'investissement) et de l'exploitation, c'est-à-dire toutes les dépenses formant une chaîne complète de personnel pour la mise en exercice de toutes les composantes d'un service de l'eau.

<b>2020 - RESSOURCES HUMAINES</b>	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	<b>Total</b>
Charges de personnels (intra ou extra)	107 563,34 €	2 321,72 €	0,00 €	28 687,11 €	138 572,17 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		38 176,17 €	35 854,45 €	64 541,56 €	138 572,17 €
<b>Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)</b>		<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,6</b>	<b>3,5</b>

<b>2019 - RESSOURCES HUMAINES</b>	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	<b>Total</b>
Charges de personnels (intra ou extra)	54 818,95 €	28 965,95 €	72,54 €	28 674,56 €	112 532,00 €
Prestations intellectuelles sous-traitées	5 520,03 €	0,00 €	0,00 €	3 028,60 €	8 548,63 €
Réaffectation des frais communs par secteurs (clé 1/3)		49 078,94 €	20 185,53 €	51 816,15 €	121 080,63 €
<b>Nb d'équivalent temps plein (base 40 000 € annuel)</b>		<b>1,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>3,0</b>

Pour mémoire, les modes de gestion du service par secteur sont les suivants :

	Mode de gestion	Nb abonnés	Nb ouvrages de traitement	Nb de postes
Secteur 1	Régie + prestation de service	3154	6	26
Secteur 2	Régie	1387	2	0
Secteur 3	Régie + prestation de service	1528	3	3

#### ANALYSE DE LA SITUATION :

D'une manière générale la dotation en personnel (entre 3,0 et 3,5 ETP) est relativement faible au regard du nombre d'abonnés, du nombre d'ouvrages et des modes de gestion (la prestation de service ne couvre pas la facturation). La mise à disposition d'au moins 4,0 à 5,0 d'équivalents temps plein, en interne ou avec l'appui d'extérieurs, serait un idéal pour exercer l'ensemble des tâches découlant de la prestation de service.

#### 4.1.1.2 Correction des factures

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux incidents de facturation :

- Factures annulées ou remboursées aux abonnés
- Abandons de créances

2020 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	96,95 €	0,00 €	0,00 €	96,95 €
RECETTES ANNUELLES	620 926,30 €	14 864,30 €	74 340,33 €	710 130,93 €
% de corrections des factures / recettes	0,02%	0,00%	0,00%	0,02%

2019 – Correction des factures	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
CORRECTIONS DES FACTURES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES ANNUELLES	697 713,61 €	14 884,23 €	70 265,66 €	782 918,22 €
% de corrections des factures / recettes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Quasiment aucune des recettes de l'exercice 2019 ou de l'exercice 2020 ont été annulées. D'une manière générale, il convient d'être prudent et de projeter chaque année au niveau prévisionnel, entre 2 et 3% de corrections de factures, soit environ 30 000 €.

Il est important d'avoir à l'esprit que les rectificatifs (notamment annulations) peuvent s'étaler sur plusieurs exercices, tandis que les premiers abandons de créances peuvent apparaître à partir de la 3<sup>ème</sup> année de facturation.

#### 4.1.2 Dépenses d'exploitations

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées à l'exploitation des installations et au fonctionnement du service « exploitation » :

- Prestations techniques de sous-traitance (travaux, remblais, électromécanique, analyse qualité, lavage réservoirs...)
- Fournitures techniques (matériaux, pièces de robinetterie, réseaux, équipements des agents...)
- Electricité
- Autres frais d'exploitation (carburants, entretien sur les véhicules...)
- Autres frais liés aux biens immobiliers (entretien et réparation des bâtiments et ouvrages)

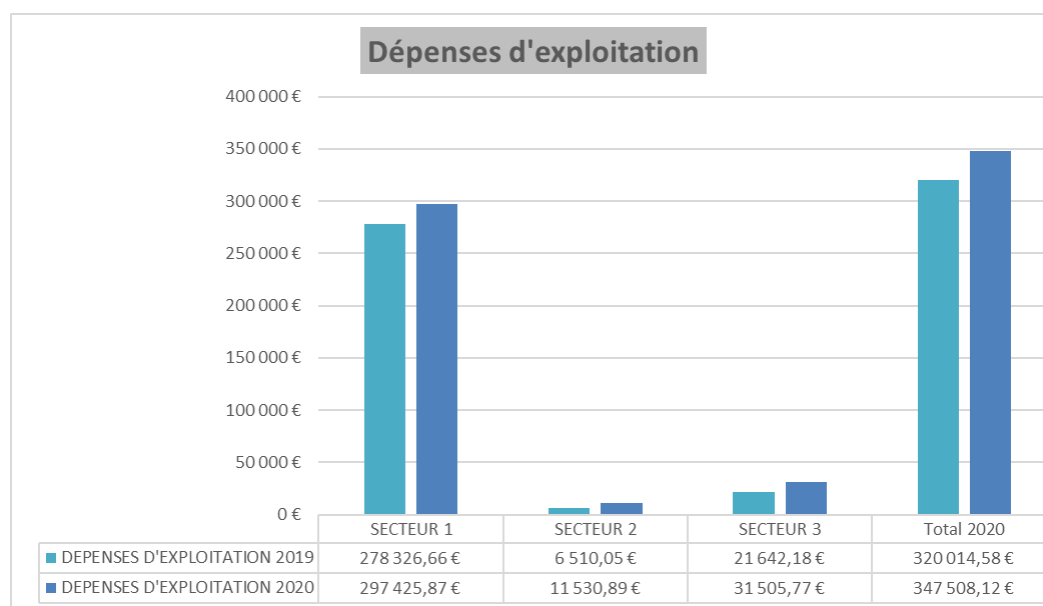


Les dépenses liées à l'exploitation représentent 30% des dépenses réelles totales en 2019 (contre 41% pour le budget de l'eau potable).

2020 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	5 826,71 €	285 207,97 €	3 531,65 €	13 883,22 €	308 449,55 €
<i>Fournitures techniques</i>	571,93 €	78,26 €	2 365,05 €	1 016,84 €	4 032,08 €
<i>Electricité</i>	0,00 €	3 690,51 €	1 415,98 €	10 488,65 €	15 595,14 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	646,95 €	15,68 €	0,00 €	0,00 €	662,63 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0,00 €	8 433,45 €	4 218,21 €	6 117,06 €	18 768,72 €
<b>Total</b>	<b>7 045,59 €</b>	<b>297 425,87 €</b>	<b>11 530,89 €</b>	<b>31 505,77 €</b>	<b>347 508,12 €</b>

2019 – Dépenses d'exploitation	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
<i>Prestations techniques</i>	12 483,97 €	270 561,26 €	4 361,89 €	10 053,66 €	297 460,78 €
<i>Fournitures techniques</i>	1 051,72 €	0,00 €	0,00 €	477,64 €	1 529,36 €
<i>Electricité</i>	0,00 €	1 973,32 €	348,16 €	8 009,62 €	10 331,10 €
<i>Autres frais liés à l'exploitation</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54,33 €	54,33 €
<i>Frais liés aux biens immobiliers</i>	0,00 €	5 792,08 €	1 800,00 €	3 046,93 €	10 639,01 €
<b>Total</b>	<b>13 535,69 €</b>	<b>278 326,66 €</b>	<b>6 510,05 €</b>	<b>21 642,18 €</b>	<b>320 014,58 €</b>

Une hausse des dépenses d'exploitation entre 2019 et 2020 a été observée pour l'ensemble des secteurs.



#### 4.1.2.1 Dépenses financières

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées au remboursement des intérêts d'emprunts et les intérêts courus non échus (ICNE).

Frais financiers	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	37 676,31 €	0,00 €	0,00 €	37 676,31 €
2020 - DETTES ET FRAIS FINANCIERS	0,00 €	24 855,96 €	0,00 €	0,00 €	24 855,96 €

Les dépenses liées aux frais financiers représentent 4% des dépenses réelles totales en 2020. En l'absence de nouvel emprunt souscrit en 2020, la charge des intérêts de la dette a normalement baissé entre les deux exercices.

#### 4.1.2.2 Dépenses de structure

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux frais administratifs généraux.

Les dépenses liées aux frais de structure représentent 4% des dépenses réelles totales en 2020 (contre 7% pour le budget de l'eau potable). Assez logiquement, l'essentiels de ces frais généraux sont supportés par la branche commune.

Dépenses de structure	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
2019 - Structure	10 576,60 €	1 834,54 €	738,74 €	3 041,80 €	16 191,68 €
2020 - Structure	16 872,12 €	2 116,00 €	533,84 €	3 890,64 €	23 412,60 €

#### 4.1.2.3 Redevances reversées

Dans ce poste de dépenses, sont considérées les dépenses liées aux versements des redevances :

- A l'agence de l'eau (modernisation des réseaux)

Dans la pratique, le SET retraçant les opérations comptables du service public d'assainissement collectif dans un budget spécifique, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte sont enregistrées dans ce même budget et n'apparaissent pas dans celui de l'eau potable.

Les redevances reversées à l'Agence de l'eau (quasi exclusivement) représentent 3 % des dépenses réelles de l'exercice (contre 16% pour l'eau potable).

2020 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	39 003,63 €	4 157,52 €	11 312,81 €	54 473,96 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	18 315,11 €	1 965,94 €	5 679,90 €	25 960,95 €

2019 – Redevances AESN	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
REDEVANCES REVERSEES	0,00 €	22 692,10 €	1 956,72 €	8 416,08 €	33 064,90 €
REDEVANCES ENCAISSEES	0,00 €	19 436,09 €	253,69 €	1 883,87 €	21 573,65 €

Après deux exercices de facturation, le solde des encaissements / versement est le suivant :

Solde	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Créancier	0,00€	23 944,53 €	3 894,61 €	12 165,12 €	40 004,26 €
Débiteur					

Le constat est identique que celui avec les redevances de l'eau potable. Ce solde correspond au delta en les recettes des redevances de l'exercice 2018, lorsque les communes étaient compétentes, qui n'a pas été reversé au Syndicat lors de la fusion, mais dont le versement a été réglé par le SET.

#### 4.1.2.4 Synthèse et comparaison

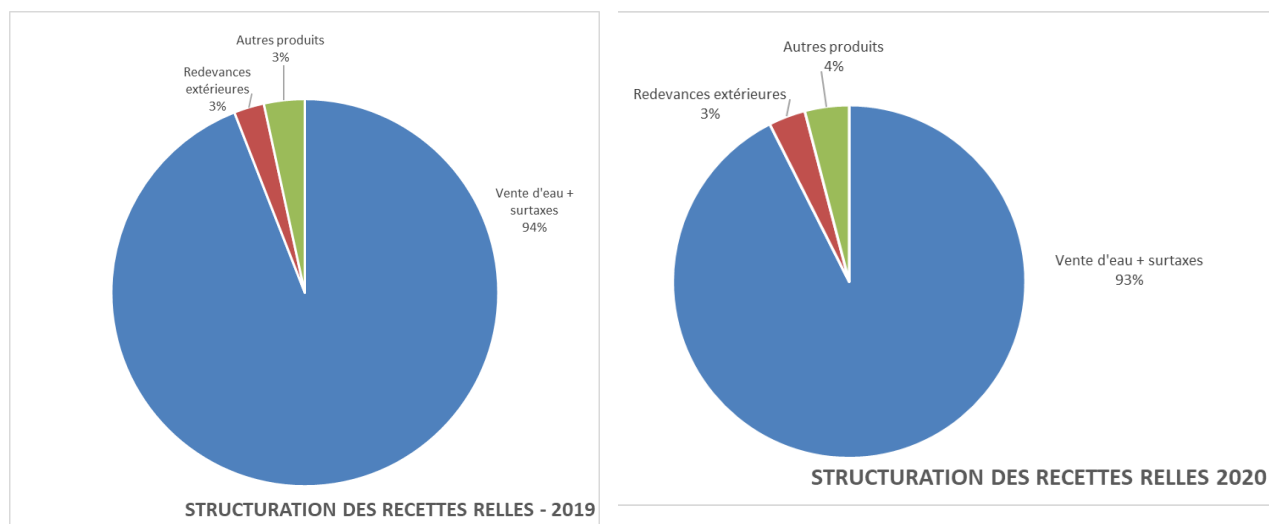
Le tableau ci-dessous présente la synthèse, en pourcentage, des dépenses à l'intérieur de chaque secteur et au total. En bleu, la proportion de dépenses est plus élevée d'au moins 5% en 2020 qu'en 2019. En vert elle est moins élevée d'au moins 5%. En blanc elle est stable, comprise en -5 et + 5%.

	COMMUN	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	TOTAL	Pm 2019
RESSOURCES HUMAINES	82%	1%	0%	38%	23%	18%
CORRECTIONS DES FACTURES	0%	0%	0%	0%	0%	0%
DEPENSES D'EXPLOITATION	5%	79%	67%	42%	58%	46%

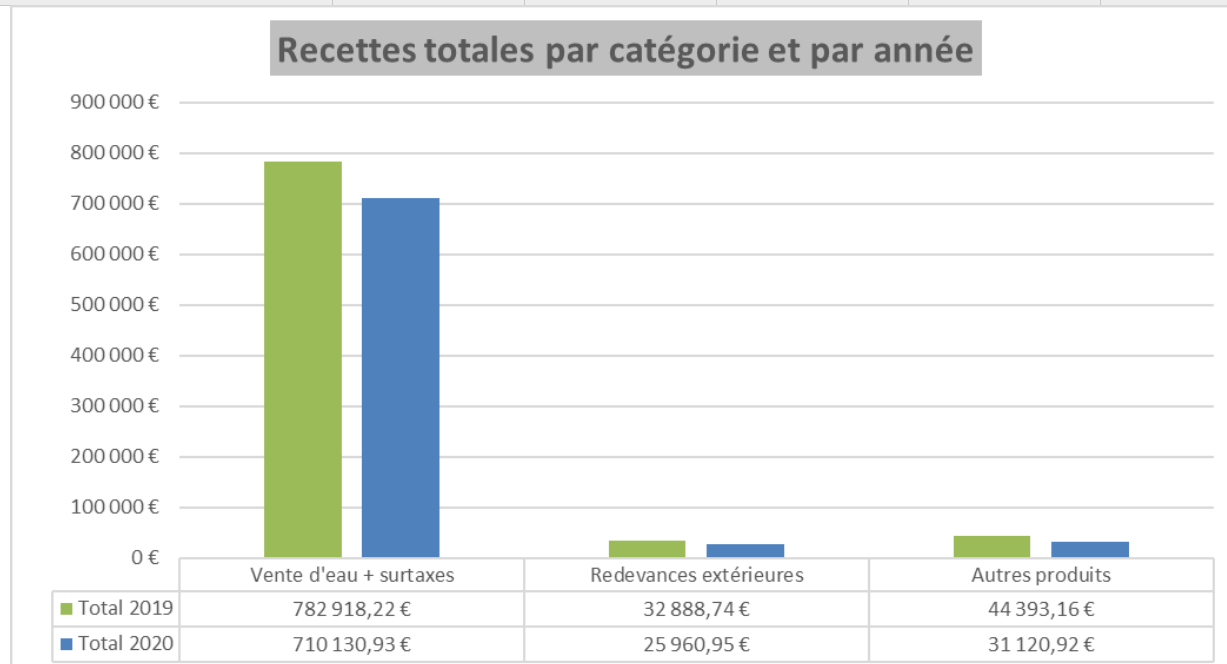
DEPENSES FINANCIERES	0%	7%	0%	0%	4%	5%
DEPENSES DE STRUCTURE	13%	1%	3%	5%	4%	2%
REDEVANCES REVERSEES	0%	10%	24%	15%	9%	5%
AUTRES	0%	2%	6%	0%	2%	24%

### 4.1.3 Structuration générale des recettes

Les recettes d'exploitation sont structurées comme suit :



Exercice 2020	Commun	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Vente d'eau aux abonnés + surtaxes déléguaires	0,00 €	620 926,30 €	14 864,30 €	74 340,33 €	710 130,93 €
Redevances extérieures	0,00 €	18 315,11 €	1 965,94 €	5 679,90 €	25 960,95 €
Autres produits	12,88 €	27 791,35 €	745,38 €	2 571,31 €	31 120,92 €



## 5. Les évolutions à venir de la section de fonctionnement 2021–2023

Les données présentées sont celles retenues pour l'élaboration du programme d'investissement 2021–2023.

### 5.1 Section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente la projection du budget de fonctionnement pour la période 2021 – 2023, par extension des conclusions faites entre 2019 et 2020.

#### Hypothèse retenue pour les dépenses de fonctionnement :

- Moyenne observée entre 2019 et 2020 : 0,60 M€ hors redevances
- Cible 2023 : 0,65 M€, soit + 50 000 € par rapport à la moyenne
  - o une provision de + 40 k€ pour 1 ETP supplémentaire et les frais associés
  - o une marge de sécurité de +10 k€ supplémentaires

#### Hypothèse retenue pour les recettes de fonctionnement :

- Moyenne observée entre 2018 et 2020 : 0,78 M€ hors redevances
- Cible 2023 : 0,83 M€, soit + 50 000 € par rapport à la moyenne
  - o Estimations réalisées à partir des volumes vendus et de la fiabilisation des campagnes de facturation.
  - o A noter, les recettes mentionnées sont des recettes facturées, mais pas encaissées. Avec plusieurs exercices de recul, le delta entre facturé / encaissé sera de plus en plus faible.

	2019	2020	2021	2022	2023
(DRF) Dépenses réelles	691 855 €	598 783 €	660 000 €	687 500 €	715 000 €
<i>Dépenses réelles (hors red. AESN)</i>	660 517 €	546 083 €	600 000 €	625 000 €	650 000 €
Dépenses d'ordre					
Amortissements	69 600 €	409 342 €	374 925 €	283 485 €	300 000 €
Autres					
Déficit antérieur N-1	377 768 €		- €	- €	- €
Virement de section			- €	- €	- €
<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>1 139 223 €</b>	<b>1 008 125 €</b>	<b>1 034 925 €</b>	<b>970 985 €</b>	<b>1 015 000 €</b>
(RRF) Recettes réelles	860 200 €	767 213 €	806 328 €	849 298 €	893 312 €
<i>Recettes réelles (hors red. AESN)</i>	827 311 €	741 252 €	753 025 €	792 089 €	832 102 €
Recettes d'ordre					
Reprise subventions	51 667 €	192 845 €	154 834 €	131 223 €	150 000 €
Autres	442 674 €		- €	- €	- €
Excédent budget N-1	200 842 €	416 160 €	656 554 €	719 299 €	461 519 €
<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>1 555 383 €</b>	<b>1 376 218 €</b>	<b>1 639 715 €</b>	<b>1 689 820 €</b>	<b>1 457 785 €</b>

Dans le cadre de cette projection, l'épargne brute devrait être stabilisée aux alentours de 150k€ par an. Le potentiel de financement propre pendant le prochain cycle devrait avoisiner les 450 k€.

	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	166 795 €	195 168 €	153 025 €	167 089 €	182 102 €

## 5.2 Section d'investissement

Les évolutions de la section d'investissement sont présentées dans le chapitre relatif au nouveau programme d'investissement.

## 5.3 Evolutions des tarifs

La stratégie technique et financière présentée pour ce nouveau cycle d'investissement 2021 – 2023 n'envisage pas de nouvelles hausses de tarifs que celle précédent en vigueur.

## 6. La structure et l'état de la dette

### 6.1 Présentation de la dette

La décomposition de la dette supportée par le budget de l'assainissement sera la suivante à la fin de l'exercice 2021 :

N°	Date	Nominal	Taux nominal	Restant au 31/12/2021	Durée	Capital	Intérêts
525605	01/01/2019	542 258,69 €	3,36	406 302,00 €	11	39 927,51 €	15168,17 €
8742608	01/01/2019	21 376,00 €	0,80	16 476,33 €	7,5	2 479,45 €	124,39 €
10686431	01/01/2019	38 266,67 €	0,00	32 800,00 €	13	2 733,33 €	
1088991	01/01/2019	338 829,96 €	0,00	282 358,00 €	11	28 235,84 €	
1093301	01/01/2019	30 731,40 €	0,00	27 316,80 €	17	1 707,30 €	
20287302	01/01/2019	172 512,46 €	4,40	163 264,55 €	21,75	4 936,46 €	7 102,94 €
AN096665	01/01/2019	372 138,00 €	3,29	319 704,87 €	11	25 792,59 €	525,12 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 524 706,18 €</b>		<b>1 248 222,55 €</b>		<b>105 812,48 €</b>	<b>37 676,31 €</b>

La structuration de la dette met en évidence l'existence d'une dette essentiellement de long terme, avec une échéance supérieure à 10 ans.

	Restant dû cumulé	pm budget aep
Court terme	0 €	134 070,83 €
Moyen terme	16 476,33 €	672 217,83 €
Long terme	1 231 746,22 €	420 238,81 €

La situation est clairement différente du budget de l'eau potable, où la structuration temporelle de l'emprunt est principalement répartie sur du court et moyen terme. **Pour le budget de l'assainissement, la dette supportée est essentiellement de long terme, c'est-à-dire que son échéance est supérieure à 10 ans.**

#### 6.1.1 Ratios et indicateurs d'analyse de la dette

##### 6.1.1.1 Capacité de désendettement

La durée d'extinction de la dette est un indicateur qui permet de calculer le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette, en supposant qu'elle consacre l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette.

Cet indicateur se calcule comme suit : *Encours total de la dette / Epargne brute annuelle*

Considérant l'épargne brute obtenue au cours de l'exercice 2020, d'un montant de 195 168 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2020, d'un montant de 1 413 338 €, la durée d'extinction de la dette du budget de l'eau potable est estimée à 7,3 années.

##### 6.1.1.2 Ratio de surendettement

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Cet indicateur se calcule comme suit : *encours de la dette sur/ recettes de fonctionnement*

Considérant les recettes réelles de fonctionnement, hors redevances, de l'exercice 2020, d'un montant de 741 251 € et l'encours annuel de la dette au 31 décembre 2020, d'un montant de 1 413 338 €, le ratio de surendettement serait de 191%.

Même si le ratio de surendettement est un ratio classique et reconnu de calcul des situations d'endettement, il présente l'inconvénient de ne pas prendre en compte le poids / l'étendu du patrimoine géré par la collectivité.

Dans la situation du Syndicat, un ratio de surendettement de 100% signifie un encours de la dette d'environ 0,740 M€. Ce montant d'encours est nettement inférieur au regard des besoins de financement du Syndicat liés à son important patrimoine :

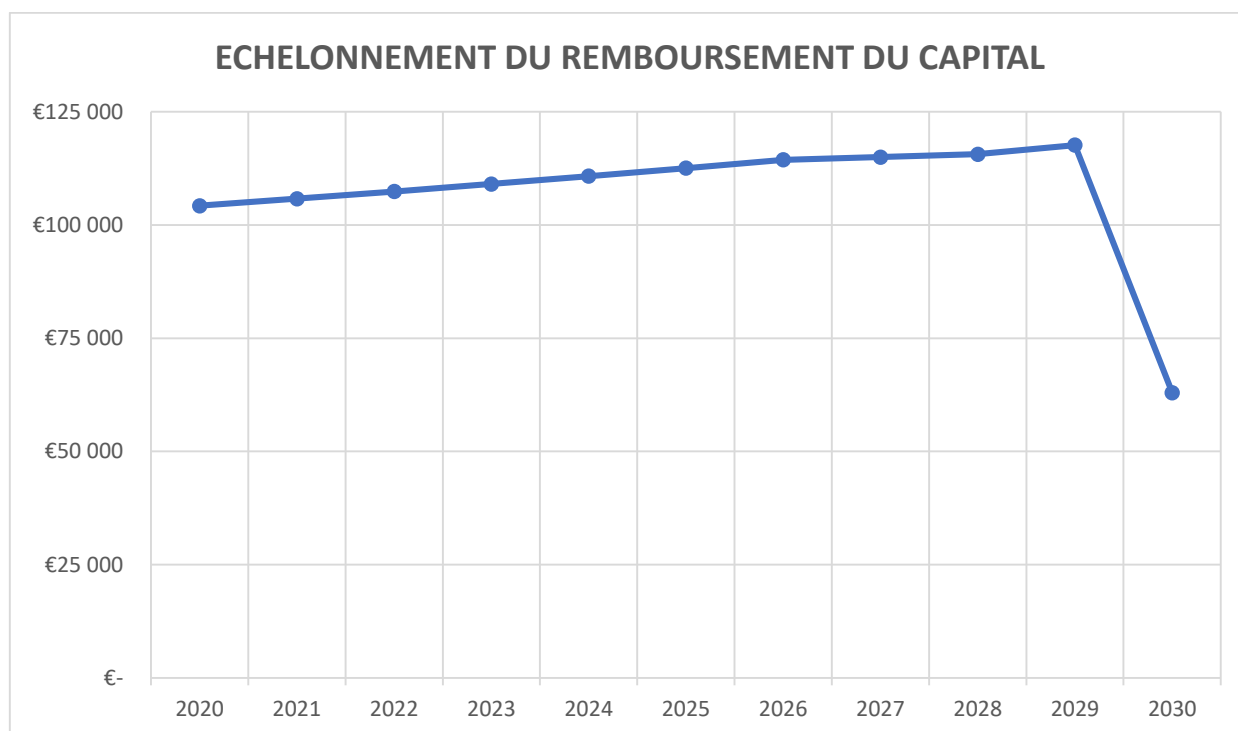
- 11 installations de traitement
- 29 postes de refoulement
- Environ 81 km de réseaux de collecte et transport

### 6.1.1.3 Poids de la dette en 2020

Le remboursement du capital des emprunt a représenté 105 116 € en 2020, tous secteurs confondus. Le secteur 1 est le seul contributeur au remboursement des emprunts, à hauteur de 100% de la somme totale remboursée.

### 6.1.1 Simulation du remboursement des capitaux

Considérant les durées d'extinction des emprunts, le montant de remboursement des capitaux d'emprunts s'échelonnerait dans le temps comme suit :



L'existence quasi exclusive d'une dette de long terme, dont l'échéance est supérieure à 10 ans, génère un maintien du niveau de remboursement des emprunts pendant au moins 10 années.

Tout nouvel emprunt pendant cette période viendrait donc alourdir instantanément le poids du remboursement de la dette.

## 7. L'état des effectifs

### 7.1 Etat des effectifs

#### 7.1.1 En interne

##### 7.1.1.1 Effectifs totaux (pourvus et non pourvus)

Au 31 décembre 2020, les effectifs budgétaires internes ouverts du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL OUVERTS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
EMPLOI PERMANENT PUBLIC	6	4,8	2,7	2,1
EMPLOI CONTRACTUEL PUBLIC	5	2,4	1,5	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>7,2</b>	<b>4,2 ETP</b>	<b>3,0 ETP</b>

##### 7.1.1.2 Effectifs pourvus

Au 31 décembre 2020, les effectifs budgétaires internes pourvus du Syndicat étaient les suivants :

	TOTAL POURVUS		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
EMPLOI PERMANENT PUBLIC	5	3,8	2,7	1,1
EMPLOI CONTRACTUEL PUBLIC	4	1,4	0,5	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>5,2</b>	<b>3,2 ETP</b>	<b>2,0 ETP</b>

#### 7.1.2 En mise à disposition et prestations extérieures

Au 31 décembre 2020, les effectifs mis à disposition du Syndicat par ses communes membres ou dans le cadre de prestations spécifiques sont les suivants :

	TOTAL MAD		Affecté au budget de l'eau	Affectés au budget de l'assainissement
	En nombre	En ETP	En ETP	En ETP
Mise à disposition (MAD)	6	1,1	0,7	0,4
Prestations par convention	1	0,7	0,4	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1 ETP</b>	<b>0,7 ETP</b>

#### 7.1.3 Effectifs totaux

Au total, le Syndicat s'appuie sur l'équivalent de 7,0 équivalents temps pleins (5,2 + 1,8) pour fonctionner au quotidien, mais dispose d'une réserve de 2,0 équivalents temps plein à pourvoir.

### 7.2 La rémunération du personnel

Les composantes de la rémunération des agents de droit public est la suivante :

- FILIERE TECHNIQUE : traitement de base + régime indemnitaire
- FILIERE ADMINISTRATIVE : traitement de base + régime indemnitaire



### 7.3 Durée du travail

La durée du travail est de 35h hebdomadaire pour les agents. La décomposition des temps de travail est toutefois la suivante :

	En nombre	En ETP
AGENT A TEMPS PLEIN	5	5
AGENTS A TEMPS PARTIELS (plus de 50%)	3	1,9
AGENTS A TEMPS PARTIELS (moins de 50%)	3	0,3

## 8. La stratégie d'investissement 2021 - 2023

### 8.1 Le nouveau programme d'investissement 2021 - 2023

Le nouveau programme d'investissement du Syndicat est le suivant :

	2021	2022	2023	TOTAL
<b>Objectif n°1 - Connaître et diagnostiquer le patrimoine</b>				
Etudes et métrologie	145 977 €	- €	80 000 €	225 977 €
<b>Objectif n°2 - Permettre la collecte des eaux usées</b>				
Création de nouveaux réseaux de collecte	150 000 €	- €	- €	150 000 €
Mise en séparatif	451 795 €	607 795 €	215 500 €	1 275 090 €
<b>Objectif n°3 - Assurer un traitement optimal des eaux usées</b>				
Equipements de mesures et d'analyse	- €	- €	- €	- €
Mise à niveau des stations d'épuration	507 820 €	522 992 €	250 000 €	1 280 812 €
<b>Objectif n°4 - Assurer la pérennité des installations</b>				
Entretien ou renouvellement d'équipements sur les ouvrages	20 150 €	27 130 €	- €	47 280 €
Création ou renouvellement des clôtures extérieures	1 820 €	- €	- €	1 820 €
<b>Objectif n°5 - Lutter contre les eaux claires parasites</b>				
Mise en conformité des branchements	- €	- €	- €	- €
Renouvellement des réseaux, programmé ou non	115 000 €	115 000 €	115 000 €	345 000 €
<b>Autres investissements</b>				
Divers investissements généraux	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €
Remboursement du capital des emprunts	105 812 €	121 212 €	134 867 €	361 891 €
				<b>3 747 870 €</b>
	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1	1 262 817 €	1 119 829 €	294 817 €	2 677 463 €
Secteur 2	131 157 €	226 150 €	228 150 €	585 457 €
Secteur 3	124 400 €	68 150 €	292 400 €	484 950 €
				<b>3 747 870 €</b>

La présentation détaillée, par opération et par secteurs, est en annexe.

### 8.2 Intégration du programme d'investissement dans le budget

La maquette budgétaire ci-dessous reprend les données du programme d'investissement, tant en dépenses qu'en investissement, ainsi que les projections de fonctionnement.

Avec la souscription d'emprunts de 0,665 M€ entre 2021 et 2023 (20% du montant des investissements réels, hors remboursements d'emprunts et investissements généraux), on constate que l'excédent global du Syndicat sera juste positif, à + 40 k€ à fin 2023. Le programme est donc finançable sur cette base, mais avec peu de marges de manœuvre.

SIMULATION BUDGETAIRE 2021 - 2023					
	2019	2020	2021	2022	2023
(DRF) Dépenses réelles	691 855 €	598 783 €	660 000 €	687 500 €	715 000 €
<i>Dépenses réelles (hors redevances AESN)</i>	660 517 €	546 083 €	600 000 €	625 000 €	650 000 €
Dépenses d'ordre					
<i>Amortissements</i>	69 600 €	409 342 €	374 925 €	283 485 €	300 000 €
<i>Autres</i>					
Déficit antérieur	377 768 €		- €	- €	- €
Virement de section			- €	- €	- €
<b>TOTAL DEPENSES (F)</b>	<b>1 139 223 €</b>	<b>1 008 125 €</b>	<b>1 034 925 €</b>	<b>970 985 €</b>	<b>1 015 000 €</b>
(RRF) Recettes réelles	860 200 €	767 213 €	828 328 €	871 298 €	915 312 €
<i>Recettes réelles (hors redevances AESN)</i>	827 311 €	741 252 €	753 025 €	792 089 €	832 102 €
Recettes d'ordre					
<i>Reprise subventions</i>	51 667 €	192 845 €	154 834 €	131 223 €	150 000 €
<i>Autres</i>	442 674 €		- €	- €	- €
Excédent budget N-1	200 842 €	416 160 €	656 554 €	686 660 €	392 483 €
<b>TOTAL RECETTES (F)</b>	<b>1 555 383 €</b>	<b>1 376 218 €</b>	<b>1 639 715 €</b>	<b>1 689 181 €</b>	<b>1 457 795 €</b>
<b>BILAN (F)</b>	<b>416 160 €</b>	<b>368 093 €</b>	<b>604 790,25 €</b>	<b>718 195,52 €</b>	<b>442 794,89 €</b>
<b>EPARGNE BRUTE (AUTOFINANCEMENT)</b>	<b>166 795 €</b>	<b>195 168 €</b>	<b>153 025 €</b>	<b>167 089 €</b>	<b>182 102 €</b>
	2019	2020	2021	2022	2023
(DRI) Dépenses réelles d'investissement	216 619 €	206 845,00 €	1 518 374,00 €	1 414 129,00 €	815 367,00 €
<i>Secteur 1</i>	198 744 €	138 459,48 €	1 157 005,00 €	1 000 917,00 €	165 000,00 €
<i>Secteur 2</i>	6 624 €	56 642,72 €	131 157,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €
<i>Secteur 3</i>	10 765 €	9 147,40 €	124 400,00 €	67 000,00 €	290 500,00 €
<i>Emprunts</i>		105 116,00 €	105 812,00 €	121 212,00 €	134 867,00 €
Dépenses d'ordre					
<i>Amortissements subventions</i>	51 667 €	192 845 €	154 834 €	131 223 €	150 000 €
<i>Autres</i>	- €				
<i>Déficit d'investissement N-1</i>	- €	- €	- €	- €	325 712,83 €
<b>TOTAL DEPENSES (I)</b>	<b>268 287 €</b>	<b>399 690,23 €</b>	<b>1 673 208,00 €</b>	<b>1 545 352,00 €</b>	<b>1 291 079,83 €</b>
(RRI) Recettes réelles d'investissement	582 266 €	47 300,46 €	915 347,00 €	854 284,80 €	589 800,00 €
<i>Secteur 1</i>	426 691 €	43 469,19 €	701 706,00 €	628 684,80 €	185 400,00 €
<i>Secteur 2</i>	67 631 €	529,84 €	102 681,00 €	176 000,00 €	176 000,00 €
<i>Secteur 3</i>	87 253 €	3 301,43 €	110 960,00 €	49 600,00 €	228 400,00 €
<i>Dont financement déficit section</i>			0,00 €	0,00 €	325 712,83 €
Recettes d'ordre					
<i>Amortissements</i>	69 600 €	409 342 €	374 925 €	283 485 €	300 000 €
<i>Autres</i>	- €	- €			
Virement de section	- €	- €	- €	- €	- €
Excédent budget N-1	24 275 €	407 853 €	464 805,37 €	81 869,37 €	- €
<b>TOTAL RECETTES (I)</b>	<b>676 140 €</b>	<b>864 495,60 €</b>	<b>1 755 077,37 €</b>	<b>1 219 639,17 €</b>	<b>889 800,00 €</b>
<b>BILAN (I)</b>	<b>407 853 €</b>	<b>464 805 €</b>	<b>81 869 €</b>	<b>-325 713 €</b>	<b>-401 280 €</b>
Restes à réaliser	-149 861 €	-176 345 €			
<b>Résultat cumulé (I)</b>	<b>257 992 €</b>	<b>288 460 €</b>	<b>81 869 €</b>	<b>-325 713 €</b>	<b>-401 280 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL (F+I)</b>	<b>824 014 €</b>	<b>832 899 €</b>	<b>686 660 €</b>	<b>392 483 €</b>	<b>41 515 €</b>

### 8.3 Etat de la dette projetée

Considérant une stratégie d'emprunt à hauteur de 20% du programme d'investissement, le SET devra souscrire pour environ 0,7 M€ d'emprunts pour financer son programme d'investissement.

Nouveaux emprunts en CRD au 31/12 (non cumulatif)					
	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Secteur 1		229 401 €	198 183 €	31 000 €	458 584 €
Secteur 2		25 231 €	44 000 €	44 000 €	113 231 €
Secteur 3		23 880 €	12 400 €	57 100 €	93 380 €
<b>TOTAL</b>		278 512 €	254 583 €	132 100 €	665 196 €

L'endettement simulé jusque fin 2023 sera le suivant pour chaque secteur :

TOTAL CRD emprunts actuels + nouveaux				
	2020	2021	2022	2023
Secteur 1	nr	1 537 624 €	1 616 769 €	1 513 145 €
Secteur 2	nr	25 231 €	68 081 €	108 931 €
Secteur 3	nr	23 880 €	35 130 €	90 330 €
<b>TOTAL</b>	1 248 223 €	1 586 735 €	1 719 981 €	1 712 407 €

La capacité de désendettement de chaque secteur sera la suivante, au regard des remboursements des emprunts actuels et futurs et du niveau d'épargne brute estimé :

Capacité de désendettement				
	2020	2021	2022	2023
Secteur 1		11,2	12,6	10,8
Secteur 2		2,4	5,8	8,5
Secteur 3		1,0	1,4	3,3
<b>TOTAL</b>	7,3	10,4	10,3	9,4